



Commission des libérations conditionnelles du Canada

États financiers (Non audités) 2024-2025



Commission des libérations conditionnelles du Canada

N° de cat. : PS91-10F-PDF

ISSN: 2819-1137

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division des Affaires publiques et partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025.

Also available in English under the title: Financial Statements (Unaudited) 2024-2025.

D'autres formats sont disponibles sur demande à :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Responsable désignée de l'accessibilité
410, avenue Laurier Ouest, salle du courrier, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#) et figurant dans le [Rapport sur les résultats ministériels - Canada.ca](#) de la CLCC, concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en [annexe](#).

Les états financiers de la CLCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Joanne Blanchard
Présidente

Claudine Legault, CPA
Dirigeante principale des finances

Août 2025

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 745 \$	7 830 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 643	2 937
Avantages sociaux futurs (note 6)	926	865
Total des passifs	8 314	11 632
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 736	7 797
Débiteurs et avances (note 7)	408	503
Total des actifs financiers bruts	5 144	8 300
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 7)	(152)	(336)
Total des actifs financiers pour le compte du gouvernement	(152)	(336)
Total des actifs financiers nets	4 992	7 964
Dette nette ministérielle	3 322	3 668
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	4 627	2 883
Total des actifs non financiers	4 627	2 883
Situation financière nette ministérielle	1 305 \$	(785) \$

Passif éventuel (Note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Joanne Blanchard
Présidente

Claudine Legault, CPA
Dirigeante principale des finances

Août 2025

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2025	2024
	Résultats prévus		
Charges			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	52 543 \$	51 848 \$	54 924 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	6 039	6 222	6 531
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	14 309	10 639	9 249
Services internes	15 827	16 352	16 289
Total des charges	88 718	85 060	86 993
Revenus			
Droits réglementaires	675	641	687
Services de soutien des acquisitions	500	118	157
Revenus divers	-	34	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(675)	(675)	(692)
Total des revenus	500	118	153
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	88 218	84 942	86 840
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		79 845	75 813
Variations des montants à recevoir du Trésor		(3 061)	1 969
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		10 248	10 460
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(2 090)	(1 402)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(785)	(2 187)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		1 305 \$	(785) \$

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 090) \$	(1 402) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 990	938
Amortissement des immobilisations corporelles	(246)	(361)
Ajustement aux immobilisations corporelles	-	793
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	1 744	1 370
Augmentation (diminution) nette de la dette ministérielle	(345)	(32)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	3 668	3 700
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	3 322 \$	3 668 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des flux de trésorerie (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	84 942 \$	86 840 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(10 248)	(10 460)
Amortissement des immobilisations corporelles	(246)	(361)
Ajustement aux immobilisations corporelles	-	793
Variation de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs nets	89	34
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	3 085	(1 941)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	294	(55)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(61)	25
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	77 855	74 875
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 990	938
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	1 990	938
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	79 845 \$	75 813 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Pouvoirs et objectifs

En tant que tribunal administratif indépendant, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) aide à assurer la sécurité des Canadiens en prenant des décisions en temps opportun sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier et la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la loi. Le cadre légal en vertu duquel la CLCC exerce ses activités comprend la [*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*](#) et son règlement, la [*Loi sur le casier judiciaire*](#) et son règlement, la [*Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*](#), les lettres patentes, le [*Code criminel*](#), la [*Charte canadienne des droits et libertés*](#), et d'autres textes législatifs.

Les principales responsabilités de la CLCC sont les suivantes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition : est fondée sur le principe et soutenue par la recherche selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle et en temps opportun, supervisée des délinquants au sein de la collectivité. Divers éléments contribuent au processus de mise en liberté, notamment la qualité des décisions en matière de liberté sous condition fondées sur le risque de récidive, l'efficacité des programmes et des traitements, et la surveillance efficace dans la collectivité. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et crée des formations et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions qui sont conformes à la loi;
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition : Cette responsabilité essentielle permet de s'assurer que la CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Elle inclut le fait de travailler avec les victimes d'actes criminels, les délinquants et le public, en leur fournissant de l'information à propos de nos politiques et de nos programmes, notamment l'accès au Registre des décisions de la CLCC, ainsi qu'à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité essentielle inclut également le fait d'encourager la participation des citoyens, d'améliorer l'éducation et la sensibilisation du public, de mener des enquêtes sur des incidents survenus dans la collectivité (c.-à-d. lorsqu'il y a une nouvelle infraction), de surveiller le rendement de la CLCC et de rendre compte des résultats liés au processus de mise en liberté sous condition;
- Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence : Une suspension du casier/un pardon vise à appuyer la réinsertion sociale sûre et durable d'une personne. C'est une action administrative dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire aux personnes condamnées d'une infraction à une loi fédérale, qui ont purgé leur peine, ayant satisfait aux critères de la *Loi sur le casier judiciaire* et se conduisent en citoyens respectueux des lois depuis un nombre d'années déterminées. Les suspensions du casier/les pardons peuvent être révoqués ou cesser d'avoir effet si une nouvelle infraction est commise ou si une personne n'est plus de bonne conduite. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la CLCC vérifie

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

l'admissibilité des demandes, réunit les renseignements nécessaires pour la prise de décision des commissaires et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. De plus, en vertu de la [*Loi sur la radiation*](#), la CLCC ordonnera la radiation des dossiers judiciaires admissibles qui constituerait aujourd'hui des infractions légales. Les personnes reconnues coupables d'une infraction énumérée dans l'annexe de la *Loi sur la radiation* peuvent demander une ordonnance de radiation, de même que les personnes autorisées dans le cas d'une personne décédée. La différence entre une suspension de casier/un pardon et une radiation est que dans le cas d'une suspension de casier/un pardon, le casier judiciaire est tenu séparément des autres dossiers, alors qu'une radiation détruirait le casier. La CLCC est aussi responsable d'évaluer les demandes et de fournir des recommandations en vertu de la [*Prérogative royale de clémence*](#) (c.-à-d. clémence) ainsi qu'à donner des avis au ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales sur le bien-fondé de chaque cas; et

- Services internes : sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services sont les suivantes:
 - services de gestion et de surveillance;
 - services de communications;
 - services juridiques;
 - services de gestion des ressources humaines;
 - services de gestion des finances;
 - services de gestion de l'information;
 - services des technologies de l'information;
 - services de gestion des biens immobiliers;
 - services de gestion du matériel; et
 - services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel de 2024-2025.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CLCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours de l'années à venir.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes de la CLCC. Bien que la présidente de la CLCC soit censée exercer un contrôle comptable, elle n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués des droits réglementaires et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs :

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CLCC découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation par le gouvernement du montant concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisés sur une base brute et sont évaluées à leur valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice

(en milliers de dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	84 942 \$	86 840 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(10 248)	(10 460)
Ajustement aux immobilisations corporelles	-	793
Amortissement des immobilisations corporelles	(246)	(361)
Mauvaises créances	-	(370)
Diminution (augmentation) en indemnités de vacances et congés compensatoires	294	(55)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(61)	25
Ajustements des créateurs des exercices antérieurs	169	3
Remboursements de charges des exercices antérieurs	36	44
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(10 056)	(10 381)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 990	938
Débiteurs pour paiements de salaire en trop et autres avances	54	52
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations	2 044	990
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	76 930 \$	77 449 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2025	2024
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	70 669 \$	73 053 \$
Montants législatifs	8 466	8 432
Moins :		
Périmes : Dépenses de programme	(2 205)	(4 036)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	76 930 \$	77 449 \$

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	1 237 \$	2 476 \$
Créditeurs – parties externes	108	436
Total des créditeurs	1 345	2 912
Charges à payer	3 400	4 918
Total des créditeurs et des charges à payer	4 745 \$	7 830 \$

5. Revenus

La CLCC dispose des principaux types de revenus suivants : les droits réglementaires, les services de soutien des acquisitions, les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Les droits réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Les revenus divers comprennent les gains sur la vente d'actifs et d'autres frais.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Droits réglementaires (opérations avec contrepartie)	641 \$	687 \$
Services de soutien des acquisitions (opérations avec contreparties)	118	157
Revenus divers (opérations avec contrepartie)	34	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (opérations avec contrepartie)	(675)	(692)
Total des revenus	118 \$	153 \$

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification de la [*Loi sur la pension de la fonction publique*](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du Groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du Groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élèvent à 5 407 613 \$ (4 977 016 \$ en 2023-2024). Pour les membres du Groupe 1, les charges correspondent à environ 1.02 fois (1.02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et, pour les membres du Groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CLCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées de la CLCC étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	865 \$	890 \$
Charge pour l'exercice	205	(19)
Prestations versées pendant l'exercice	(144)	(6)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	926 \$	865 \$

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	201 \$	110 \$
Débiteurs – trop-payés de salaire	503	685
Débiteurs - parties externes	19	20
Avances aux employés	55	58
Total partiel	778	873
Provision pour créances douteuses – trop-payés de salaire	(370)	(370)
Débiteurs bruts	408	503
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(152)	(336)
Débiteurs nets	256 \$	167 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules automobiles	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile
Biens en construction	Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût (en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Ajustements	Solde de clôture
Machines et matériel	424	-	-	(338)	86
Logiciels	1 981	-	-	-	1 981
Autre matériel	430	-	-	(218)	212
Véhicules automobiles	1 061	-	(68)	(525)	468
Améliorations locatives	5 220	-	-	-	5 220
Actif en construction – logiciel	1 694	1 990	-	-	3 684
Total	10 810	1 990	(68)	(1 081)	11 651

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Amortissement cumulé (en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Ajustements	Solde de clôture
Machines et matériel	424	-	-	(338)	86
Logiciels	1 868	-	-	-	1 868
Autre matériel	416	5	-	(218)	203
Véhicules automobiles	780	67	(68)	(525)	254
Améliorations locatives	4 439	174	-	-	4 613
Total	7 927	246	(68)	(1 081)	7 024

Valeur comptable nette (en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	2025	2024
Machines et matériel	-	-
Logiciels	113	113
Autre matériel	9	14
Véhicules automobiles	214	281
Améliorations locatives	607	781
Actis en construction – logiciel	3 684	1 694
Total	4 627	2 883

L'ajustement de 1 081 \$ (milliers de dollars) vise à refléter des aliénations des années antérieures qui n'avaient jamais été comptabilisées.

9. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CLCC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Une réclamation en-dessus du seuil de matérialité de la CLCC a été réglée après le 31 mars 2025. L'impact de ce règlement sera reflété dans les états financiers de 2025-26.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Installations	4 686 \$	4 793 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	5 265	5 343
Services juridiques	294	321
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
Total	10 248 \$	10 460 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2025	2024
Charges	14,863 \$	14,613 \$
Revenus	118	156

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus.

Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	Services internes	2025 Total	2024 Total
Charges de fonctionnement						
(en milliers de dollars)						
Salaires et avantages sociaux des employés	44 462 \$	5 708 \$	9 714 \$	10 123 \$	70 007 \$	71 867 \$
Services professionnels et spécialisés	2 531	21	180	4 941	7 673	7 804
Installations	3 012	382	607	685	4 686	4 793
Transports et communications	1 345	107	83	198	1 733	1 901
Location	103	-	13	179	295	482
Amortissement des immobilisations corporelles	164	-	-	82	246	361
Acquisition de machines, d'équipements et de logiciels	45	-	5	48	98	229
Services publics, fournitures et approvisionnements	48	-	6	7	61	145
Information	76	1	30	65	172	119
Réparation et entretien	60	-	-	24	84	64
Autre	1	3	1	-	5	(772)
Total charges de fonctionnement	51 847	6 222	10 639	16 352	85 060	86 993
Revenus						
Droits réglementaires	-	-	641	-	641	687
Soutien des acquisitions	-	-	-	118	118	157
Revenus divers	33	-	-	1	34	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(33)	-	(641)	(1)	(675)	(692)
Total des revenus	-	-	-	118	118	153
Coût net des activités poursuivies	51 847 \$	6 222 \$	10 639 \$	16 234 \$	84 942 \$	86 840 \$

12. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

1. Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2024 à 2025. Un résumé des résultats de l'évaluation figure à la sous-section 2.

La CLCC évaluera tous les secteurs de contrôle clés sur une période de 5 années. Le plan d'évaluation est présenté à la sous-section 3.

2. Résultats de l'évaluation de l'exercice 2024 à 2025

La CLCC a terminé l'évaluation des secteurs de contrôle clés prescrit par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) comme l'indique le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

Secteurs de contrôle clés	Mesures correctives requises	Résultats sommaires et plan d'action
Administration de la paye	Non	La CLCC a eu un résultat de 92% de conformité. Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis
Gouvernance de la gestion financière	Non	La CLCC a eu un résultat de 100% de conformité. Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis

Les résultats de l'autoévaluation étaient fondés sur les transactions de 2023-2024.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour l'exercice financier 2024-2025

3. Plan d'évaluation

La CLCC évaluera le rendement de son système de contrôle interne en mettant l'accès sur les principaux domaines de contrôle prescrits par le BCG sur un cycle de cinq ans, comme l'indique le tableau suivant.

Plan d'évaluation					
Secteurs de contrôle clés	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Délégation	X				
Paielements de transfert	S/O				
Passation de marchés		X			
Créditeurs à la fin de l'exercice		X			
Débiteurs		X			
Administration de la paye			X		
Gouvernance de la gestion financière			X		
Cartes d'achat				X	
Congés				X	
Autorisations financières spéciales				X	
Voyages					X
Accueil					X
Avances comptables					X